

ERRATUM

PLU de Saint Ouen du Tilleul - Dossier de Modification du PLU

P20 de la Notice de Présentation du PLU

Chapitre relatif à la MODIFICATION 2A : Modification d'emprise de l'emplacement réservé n°1 et suppression de l'emplacement réservé n°5

Il conviendra de lire

« Modification envisagée

- L'emplacement réservé numéro 1 est agrandi sur la parcelle OB1553 sur une superficie de **8900 m²** environ (son périmètre est indiqué sur le plan par des croisillons rouges) »